

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Les Clays sous Bois Basket (LCBB)

Toute demande d'adhésion à l'association (au club) **Les Clays sous Bois Basket (LCBB)** implique l'acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur.

Article 1 - Les membres de l'association

Conformément aux statuts de Les Clays sous Bois Basket (LCBB), sont membres actifs du club :

- Toutes les personnes ayant acquitté leur cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale annuelle de la section.
- Les membres d'honneur de l'association ne sont pas tenus d'acquitter de cotisation annuelle.
- Les membres du bureau de l'association ne sont pas tenus d'acquitter de cotisation annuelle

Article 2 - Le Bureau et le Comité directeur

Le nombre de personnes du comité directeur/bureau n'est pas limité. Il est ouvert aux volontaires (en respect des conditions précisées dans les statuts) .

Le bureau :

- est responsable du bon fonctionnement du club au quotidien.
- organise les matchs en fonction des plannings de la FFBB et s'occupe de la réservation des gymnases auprès de la mairie.
- organise les stages et les manifestations sportives et extra sportives que le comité directeur propose.

Le comité directeur :

- nomme les entraîneurs.
- choisit également chaque année les équipes que le club engage ainsi que le niveau de la compétition en fonction des effectifs et du projet sportif.

Les décisions sont votées à main levée ou à bulletin secret sur simple demande. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu un procès verbal des séances qui est signé par le président et le secrétaire.

Article 3 - Période d'essai et délai d'inscription

Lors de l'inscription d'un nouvel adhérent, un entraînement d'essai peut être proposé à une personne après accord du bureau.

Tout adhérent s'engage à déposer son dossier d'inscription dans un délai d'un mois après le début des inscriptions. Au-delà de cette période, sa place ne sera plus réservée et son inscription pourra être révoquée.

Tout adhérent qui a pris un dossier d'inscription et qui ne se présente pas aux entraînements suivants ne sera pas prioritaire pour les inscriptions.

Article 4 - Perte de la qualité de membre de l'association

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année. Seul le comité directeur peut statuer dans un cas exceptionnel pour un remboursement total ou partiel. Les frais déjà engagés ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Tout adhérent qui quitte l'association doit rendre sous huit jours l'ensemble des équipements qui appartiennent au club (maillot, licence, ...)

Article 5 - Règle de vie

- Chaque joueur s'engage à être respectueux des autres adhérents et des encadrants.
- La tenue de sport est obligatoire (short, tee-shirt, baskets propres réservées au gymnase).
- Chaque adhérent s'engage à prendre soin des locaux sportifs et matériels fournis par la mairie et le club. Toute dégradation volontaire entraînera des sanctions décidées par le bureau et pourra impliquer la responsabilité civile personnelle ou du responsable légal.
- Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétitions si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation
- En cas d'absences répétées aux matches, aux entraînements ou aux rassemblements organisés par le club sans avoir prévenu ou présenté un justificatif médical le joueur pourra être suspendu.
- Les adhérents en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

5-1 - Entraînements

L'adhérent s'engage à être présent aux entraînements et à respecter les horaires

Il s'engage à accepter les décisions de l'encadrement concernant la composition des équipes de matches et respecter les consignes qui lui sont données.

5-2 - Aux matches

Il s'engage à être présent aux matches ou il a été convoqué durant la semaine lors de son entraînement. Il doit prévenir au plus vite l'entraîneur ou le bureau en cas d'empêchement.

Il doit porter la tenue de match fournie par le club (maillot et short) et à la rendre à la fin de la rencontre.

Il s'engage à respecter les décisions du coach et des arbitres et garder une attitude courtoise et sportive. Cet engagement vaut aussi pour la famille qui doit rester fair-play et ne pas intervenir dans les décisions de l'encadrement.

Il s'engage à rendre la politesse aux autres joueurs, arbitres, table et toute personne encadrant le match.

Le lavage des maillots est à la charge des joueurs ou aux parents des joueurs. Ils le feront à tour de rôle.

5-3 - Vie du club

Il s'engage à participer à la vie du club en effectuant des tables de matchs ou des arbitrages après accord de son entraîneur. Il doit prévenir au plus vite l'entraîneur ou le bureau en cas d'empêchement.

Il s'engage également à participer aux formations internes ou externes auxquelles le club l'a inscrit après son accord.

Article 6 - Déplacements

Le club n'organise pas les déplacements. Les entraîneurs ne peuvent prendre des joueurs dans leur véhicule personnel.

Les parents s'engagent à assurer le déplacement des enfants aux matches avec leur véhicule personnel. Ils ne pourront pas demander au club des indemnités pour ces déplacements.

Article 7 - Sanctions

7-1 Sanctions sportives

Si le non respect des règles de la FFBB viennent à entrainer des sanctions financières pour le club, le comité directeur pourra demander le remboursement de celles-ci par le ou les fautifs.

7-2 Autres

Le comité directeur se réserve le droit de sanctionner tout adhérent dont le comportement n'est pas conforme au règlement intérieur ou aux statuts. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion du club.

Article 8 - Divers

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation ou de dommage quelconques d'objets personnels intervenant pendant les activités pratiquées au sein du club par un adhérent. A ce titre il est recommandé, entre autre, de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.